

**IFONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : République de Guinée	
TITRE DU PROJET : Participation des femmes et jeunes filles à la gestion des ressources naturelles pour une paix durable dans les zones minières de Mandiana, Siguiri et Gaoual	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :	
Modalité de financement du PBF : ☒ IRF ☐ PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) : ☐ Fonds d'affectation spéciale national ☐ Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : 1. Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ; 2. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ; 3. CARE INTERNATIONAL (CARE).	
Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) :	
I- Gouvernement : 1. Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ; 2. Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ; 3. Ministère des Mines et de la Géologie ; 4. Ministère de la Promotion Féminine, de l'Enfance et des Personnes Vulnérables ; 5. Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.	
II- Organisations de la Société Civile 1. Union pour le Développement et la Coopération (UDEEC- Guinée) ; 2. Développement Humain Durable (DHD) ; 3. Agence Guinéenne de Formation et de la Promotion Humaine pour le Développement (AGuiFPHD) ; 4. Association Nationale des Communes de Guinée (ANCG) ; 5. HERE-GUINEE traduction en français (Le Bonheur) ; 6. Réseau ouest-africain pour l'édification de la paix (WANEP-Guinée) ; 7. Club des Amis du Monde (CAM) ; 8. Groupe de Travail Femmes, Jeunes, Paix et Sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel-Guinée (GTFJPS-AOS/GN).	
Durée du projet en mois^{1 2} : 24 mois	
Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet :	
☒ Préfecture de Gaoual : Commune Urbaine, Kounsitel et Kakony ; ☒ Préfecture de Siguiri : Commune urbaine, Niagassola, Kintinian, Doko, Siguirini, Maleah ; ☒ Préfecture de Mandiana : Commune urbaine, Niantanina, Kondiaran, Balandougouba, Morodou et Koundian	

¹ La durée maximum des projets IRF est de 24 mois et PRF de 36 mois.

² Le commencement officiel du projet est la date du premier transfert du budget du projet de la part de MPTFO aux() entité(s) récipiendaire(s), comme indiqué sur la page du MPTFO Gateway.

J29

Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous :

- ☒ Initiative de promotion de l'égalité des sexes³
☐ Initiative de promotion des jeunes⁴
☐ Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)
☐ Projet transfrontalier ou régional

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :

PNUD: 1 045 390 \$

FAO: 450 470 \$

CARE: 503 970 \$

Total PBF: 1 999 830 \$

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :

PBF 1^{ère} tranche (70%) :	PBF 2^{ème} tranche* (30 %) :	PBF 3^{ème} tranche
PNUD : 731 773 \$	PNUD : 313 617 \$	
FAO : 315 329 \$	FAO : 135 141 \$	
CARE: 352 779 \$	CARE: 151 191 \$	
Total: 1 399 881 \$	Total : 599 949 \$	

Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) :

Ce projet favorisera l'appropriation par les élus locaux, les exploitants miniers et forestiers, le secteur privé et les leaders communautaires (femmes et hommes), des textes nationaux et internationaux relatifs à l'engagement des femmes et des jeunes filles dans la gestion des ressources naturelles. Ainsi, il permettra de renforcer l'implication des femmes et hommes (36 – 65 ans) et des jeunes (garçons et filles de 15 à 35 ans), dans la gestion de ces ressources.

En particulier, le projet fournira à ces groupes une connaissance des cadres normatifs, y compris les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGPs), qu'ils pourront utiliser pour tenir les sociétés minières responsables d'avoir causé ou contribué à des conflits et des violations des droits de l'homme.

En outre, le projet impliquera également directement les entreprises, à travers le dialogue, la formation et des séances d'orientation régulières. Ces formes d'engagement viseront à les familiariser avec leur responsabilité en vertu des UNGP de mener une diligence raisonnable accrue en matière de droits de l'homme (hHRDD), et ainsi de prévenir et d'atténuer tout impact négatif qu'ils ont sur les conflits locaux et les violations des droits de l'homme. Ce faisant, le projet utilisera le guide produit par le PNUD et le Groupe de travail des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme.

De même, la prise en compte de leurs besoins en matière de participation à la gestion des ressources issues de l'exploitation minière et forestière. Il développera des actions d'autonomisation en faveur des groupements dirigés par des femmes et jeunes filles afin de réduire les conflits liés à l'accès et au contrôle des ressources naturelles notamment la terre, l'eau, le bois, la faune et la flore. Les actions de contrôle citoyen menées par les organisations féminines et de jeunes vont améliorer l'accès équitable aux ressources issues de l'exploitation minière et forestière.

Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de

³ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

⁴ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :

La conception du présent projet a été participative et inclusive. Les bénéficiaires des zones cibles et les partenaires de mise en œuvre ont contribué au processus d'identification des besoins à travers les diagnostics participatifs, de l'analyse de la situation et de la formulation de la réponse programmatique proposée.

Les réunions techniques ont été organisées par les agences et ONG initiatrices du présent projet. Ces rencontres ont porté sur l'analyse du contexte des conflits qui impliquent les femmes et les jeunes filles dans le cadre de la gestion des ressources naturelles au niveau des localités cibles du projet.

Les points focaux des Agences des Nations Unies et l'ONG CARE Internationale (PNUD, FAO, CARE), l'équipe du secrétariat technique du PBF-Guinée, les cadres des Ministères concernés, notamment : i) Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, qui assure le lead sur toutes les questions relatives à la gestion des ressources naturelles et qui a déjà initié certaines interventions en faveur de l'amélioration des conditions de vie des femmes et jeunes filles; ii) Ministère des Mines et de la Géologie ; iii) Ministère de la Promotion Féminine, de l'Enfance et des Personnes Vulnérables ; iv) Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation et v) Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage ont été mobilisés. De même, plusieurs projets intervenant dans le cadre de la gestion des ressources naturelles ont été consultés pour capitaliser sur leurs expériences de mise en œuvre en particulier ceux en lien avec la gestion des ressources minières et forestières. Le Conseil National de la Transition (CNT) qui constitue l'organe de légifération pendant cette transition en Guinée a été largement impliqué dans l'élaboration du projet à travers sa Commission Économique et de Développement Durable.

Les organisations de la société civile et les ONG nationales ont également apporté leur contribution appréciable au développement du projet notamment dans le cadre de l'analyse des conflits et la formulation des interventions. Notamment :

- ✓ Réseau ouest-africain pour l'édification de la paix (WANEP) ;
- ✓ Union pour le Développement et la Coopération (UDEEC);
- ✓ Club des Amis du Monde (CAM);
- ✓ Association Nationale des Communes de Guinée (ANCG);
- ✓ Hèrè- Guinée ;
- ✓ Développement Humain Durable (DHD) ;
- ✓ Groupe de Travail Femmes, Jeunes, Paix et Sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel-Guinée (GTFJPS-AOS/GN) ;
- ✓ Agence Guinéenne de Formation et de la Promotion Humaine pour le Développement (AGuiFPDH).

Les collectivités locales (communes rurales couvertes par le projet) et leurs services d'appui ont également contribué à l'élaboration de ce projet.

Enfin, des femmes et jeunes filles bénéficiaires à travers leurs groupements et unions ont été consultés pendant le processus d'élaboration de ce document de projet. A ce niveau, des sessions de dialogues directs ont été organisées entre les femmes leaders de plusieurs organisations féminines.

J8

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes⁵ : ____

Les 85,71% du budget total (1 714 033 \$US) sont alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes et au renforcement des capacités des membres de la communauté notamment les femmes et les jeunes filles.

Expliquez brièvement par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes⁶ :

Cette initiative vise à soutenir une forte implication des organisations féminines formelles et non formelles dans l'exécution des activités de gestion des ressources naturelles, de prévention et de gestion des conflits et de promotion des droits de l'homme. Elles bénéficieront des appuis financiers et techniques pour les rendre aptes à conduire leurs initiatives communautaires de prévention et de gestion des conflits en lien avec la gestion des ressources minières et forestières. Ces organisations seront responsables de la mise en œuvre des plans d'actions de suivi des obligations légales et de contrôle citoyen de la gestion des ressources naturelles. Elles mettront l'accent sur la vulgarisation des textes de lois avec une approche communautaire à travers les femmes et les jeunes filles. Aussi, à travers un diagnostic communautaire, les priorités des femmes en lien avec la gestion des ressources minières et forestières seront intégrées dans les PDL/PAI des collectivités couvertes et accompagnées par le projet. Plusieurs interventions sont envisagées en direction des femmes et des jeunes filles notamment :

- ✓ Formation de 750 femmes et leaders communautaires sur les textes nationaux et internationaux relatifs aux mines et à la protection de l'environnement ;
- ✓ Réalisation des actions permettant l'accès aux services sociaux de base en faveur des femmes et jeunes filles (eau, énergie) ;
- ✓ Organisation des actions de sensibilisation et de plaidoyer pour l'accès des femmes et jeunes filles à la terre ;
- ✓ Mise en place et accompagnement des plans d'affaires des groupements des femmes et jeunes filles ;
- ✓ Evaluation et révision de 15 PDL et PAI pour la prise en compte des besoins des femmes et jeunes filles ;
- ✓ Formation des femmes et jeunes filles sur les outils de suivi des obligations légales, le contrôle citoyen et les mécanismes de plaidoyer pour la prise en compte des besoins des femmes avec les ressources issues de l'exploitation minière et forestière ;
- ✓ L'affectation de 85% du budget total en faveur des activités liées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et jeunes filles et de renforcement des capacités.

Degré de risque du projet⁷ : 0**Le projet pilote-t-il de nouvelles approches ? Oui Non**

L'intervention privilégie l'approche axée sur les bénéficiaires directs qui favorise l'engagement des femmes et jeunes filles dans la gestion des ressources naturelles. L'essentiel des activités seront conduites par les femmes et jeunes filles qui deviendront des actrices de paix au niveau des communautés cibles. Ainsi, les animations seront réalisées à travers une méthode mixte (projection des dessins animés produits en langue du terroir et de témoignages des expériences d'expropriation ou d'accès aux ressources naturelles) pour permettre leur engagement dans les initiatives de prévention et gestion pacifique des conflits liés à ces ressources. Le projet va orienter une part importante des activités

⁵ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁶ Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

⁷ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

sur les rôles et responsabilités des entreprises minières dans le cadre du respect des droits de l'homme conformément aux principes directeurs des Nations Unies en la matière.

L'approche de portage du contrôle citoyen de l'action publique par les organisations féminines et de jeunes favorisera la mise en place des initiatives de consolidation de la paix et d'amélioration de la gouvernance locale. Les GVEC (Groupements Villageois d'Epargne et de Crédits) sont des institutions communautaires gérées de manière autonome et indépendante par ses membres. L'approche GVEC facilite l'accès aux financements en faveur des femmes et des jeunes filles et leur offre un espace de concertation, de dialogue pour la promotion de la paix et de cohésion sociale et de promotion des droits de l'homme.

La conception du projet intègre-t-elle des considérations liées au climat, à la paix et à la sécurité ? Oui Non

Le projet permet de lutter contre la déforestation poussée et encourage des actions de restauration et de conservation du couvert végétal et de la faune. Aussi, il encourage l'agriculture résiliente face au climat avec des bonnes pratiques écologiques. Il permet également de réduire les conflits liés à l'accès et au contrôle par les femmes aux ressources naturelles. La mise en place de l'éclairage dans les points d'eaux fréquentés par les femmes et les jeunes filles contribue à la lutte contre les cas de viols et d'insécurité dont elles sont souvent victimes.

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁸) : Revitaliser l'économie et générer des dividendes de paix immédiats

Le cas échéant, les résultats du SDCF /UNSDCF auxquels le projet contribue : Le projet « Participation des femmes et jeunes filles à la gestion des ressources naturelles pour une paix durable dans les zones minières de Mandiana, Siguiri et Gaoual » est aligné aux piliers 1 et 2 du cadre de coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (2024-2028). Il s'agit :

- ✓ Du pilier stratégique 1 : Promouvoir des institutions nationales et locales plus fortes, stables, crédibles et légitimes pour répondre aux aspirations des populations ;
- ✓ Pilier stratégique 2 : Contribuer à une croissance durable, inclusive, créatrice de richesse et d'emplois décents où la pauvreté et les inégalités notamment entre les sexes et les régions sont réduites notablement.

Objectifs et cibles de développement durable auxquels le projet contribue : ODD5, ODD6, ODD13, ODD16, ODD17

Type de demande :

Nouveau projet : ☒

Révision de projet : ☐

Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :

Extension de la durée : ☐ Durée additionnelle du projet en mois :

Changement de résultat / sujet : ☐

Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : ☐

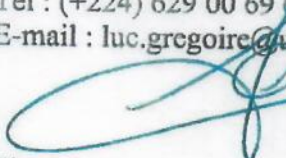
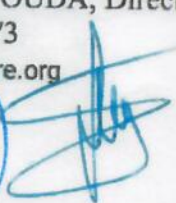
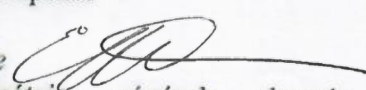
Budget PBF supplémentaire : ☐ Budget supplémentaire par agence bénéficiaire : USD XXXXX

Brève justification de la révision :

NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.

⁸ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique
(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits
(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux
(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

SIGNATURES DU PROJET :

AGENCE RECIPIENDAIRE⁹ Nom : Monsieur Luc-Joel GREGOIRE, Représentant Résident du PNUD en Guinée Tel : (+224) 629 00 69 69 E-mail : luc.gregoire@undp.org  Signature Nom de l'agence : Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) Date et visa : 	Représentant du gouvernement national Nom : Madame Safiatou DIALLO
AGENCE RECIPIENDAIRE¹⁰ Nom : Gualbert GBEHOUNOU, Représentant Résident de la FAO en Guinée Tel : (+224) 629 73 70 47 E-mail : Gualbert.Gbehounou@fao.org  Signature Nom de l'agence : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) Date et visa : 	Signature Titre : Ministre de l'Environnement et du Développement Durable Date et visa : 10/10/2023  
AGENCE RECIPIENDAIRE¹¹ Nom : Madame Ghislaine FOUA, Directrice Pays, Tel : +225 0749994573 E-mail : ghislaine.Foua@care.org  Signature Nom de l'ONG : CARE INTERNATIONAL Date et visa : 	Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) Elizabeth Spehar  Signature Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix Date et visa : 21/12/2023
Coordonnateur résident i.a Nom : Gualbert GBEHOUNOU  Signature Titre : Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies Date et visa : 	

⁹ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

¹⁰ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

¹¹ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.



I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

a) Décrire brièvement les conclusions principales de l'analyse de conflit en ce qui concerne les principales thématiques du projet.

La Guinée avec une superficie 245 857 km², est l'un des pays les plus riches de l'Afrique de l'Ouest en ressources naturelles eu égard à son sous-sol qui regorge d'importantes matières premières : deux tiers des réserves mondiales de bauxite, or, diamant, fer de riche qualité (blocs de Simandou), manganèse, zinc, cobalt, nickel, uranium. Elle dispose également d'un réseau hydrique qui constitue un potentiel en termes de ressources énergétiques pour le pays et la sous-région (fleuve Niger et ses affluents, le fleuve Sénégal et ses affluents, le fleuve Gambie, le fleuve Mano et le Konkouré).

Pour une population de 14.138.795 habitants en 2023 (projections du RGPH3 de 2014), les femmes représentent plus de 52%. Le pays est classé 178ème sur 189 du point de vue Indice de Développement Humain 2020 et 182ème sur 191 en 2021, dans l'indice d'inégalité des sexes du PNUD. Ce classement traduit la situation préoccupante des femmes en général dans le pays notamment dans la gestion des affaires publiques, politiques et communautaires avec la sous-représentation des femmes dans les structures administratives décentralisées. En 2020, les femmes ne dirigent que 2 des 33 préfectures du pays (Soit 6%), et il n'y a qu'une seule femme gouverneur sur un total de 8 (soit 12%).

Le pays a ratifié les principaux instruments juridiques internationaux, régionaux et nationaux tels que la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF), la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) et son protocole additionnel, la résolution 2250 du conseil de sécurité des Nations Unies sur l'agenda de la jeunesse, paix et sécurité et à la déclaration de Bujumbura (formulée avec et pour les jeunes) récemment adopté par le Conseil de Paix et Sécurité de l'UA (Avril 2022), la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies portant sur l'implication des femmes aux processus de paix et sécurité.

A la prise du pouvoir par le Comité National de Rassemblement pour le Développement (CNRD) le 05 septembre 2021, les nouvelles autorités ont suspendu la Constitution, dissout le Gouvernement et les institutions républicaines et instauré une transition. Une charte de la transition a été adoptée et qui reconnaît toutes les conventions ratifiées par la Guinée y compris celles qui consacrent l'égalité des sexes.

Malgré l'existence de ces instruments, les inégalités entre les hommes et les femmes persistent dans le pays. Ces réalités sont beaucoup plus perceptibles dans la gestion des ressources issues de l'exploitation minière et forestière (faible accès à la terre et aux titres pour l'exploitation artisanale des mines, faible participation aux instances de décisions, faible prise en compte des préoccupations des femmes et jeunes filles qui constituent plus de la moitié de la population, dans les PDL et PAI, faible accès aux financements pour leurs initiatives). Cela est dû à la sous représentativité des femmes et des jeunes filles au niveau de ces conseils communaux.

Par ailleurs, par la multiplicité de ses cours d'eau qui alimentent d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest, la Guinée représente également un enjeu sous-régional avec des obligations en matière de gestion, de conservation et de protection des ressources naturelles. Dans ce cadre, plusieurs projets de construction de barrages hydroélectriques et d'interconnexion entre les différents pays sont en cours d'exécution. Dans le cadre des mesures conservatrices des ressources naturelles, le pays dispose des réserves forestières (parcs nationaux, forêts classées et communautaires) où opèrent les entreprises minières. Pour la plupart, l'octroi des permis aux entreprises minières se fait sans consultation préalable de l'ensemble des parties prenantes ce, contrairement aux obligations prescrites dans les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (cadre de référence international faisant autorité pour les États et les entreprises dans la prévention et la résolution des impacts négatifs sur les droits humains liés aux entreprises). Le manque d'informations et de communication sur les responsabilités des exploitants miniers et forestiers engendrent très souvent des conflits entre les communautés et les exploitants. De même, la Guinée dispose de textes juridiques qui réglementent l'exploitation minière et forestière ainsi que le foncier et le domanial qui, de manière générale, mettent un accent particulier sur l'implication active des communautés (hommes et femmes) dans l'ensemble des activités que mènent ces exploitants.

A titre d'exemple, l'article 130, chapitre 3 du code minier portant sur les relations des titulaires de titres miniers entre eux, avec l'Etat, les tiers et les communautés locales dispose : *"L'objet de cette Convention de*

Développement Local est de créer les conditions favorisant une gestion efficace et transparente de la Contribution au Développement Local payée par le titulaire du Titre d'exploitation minière, et de renforcer les capacités de la Communauté locale dans la planification et la mise en œuvre du programme de développement communautaire" (alinéa 2).

Le constat révèle que ces instruments juridiques sont peu connus des intervenants à tous les niveaux. Cela est dû à la faible vulgarisation de ces textes par les autorités et les organisations de la société civile, ce qui conduit dans la plupart des cas aux frustrations et à l'escalade des tensions autour de la gestion des ressources minières et forestières.

L'exploitation minière impacte négativement l'écosystème environnemental par la disparition du couvert végétal par endroit, la pollution hydrique, la dégradation des sols. Aussi cette exploitation entraîne des conséquences sur les conditions de vie des populations surtout celles des femmes et des jeunes filles liées au difficile accès aux ressources naturelles : terre, eau, forêts, faune. En effet dans les zones couvertes par le projet, les femmes et les jeunes filles pratiquent l'agriculture, l'élevage et la cueillette (Karité, néré, miel) qui constituent leurs principales sources de revenus et d'alimentation. Les activités d'exploitation minière et forestière (industrielle et artisanale) détruisent ces ressources forestières et affectent l'économie des femmes et jeunes filles. Ce qui constitue également les sources de conflits qui impactent la cohésion sociale dans les communautés.

Dans ces zones, les conflits en lien avec la gestion des ressources naturelles impliquant toutes les communautés avec un impact particulier sur les conditions de vie des femmes et des jeunes filles sont : i) conflits entre les exploitants (miniers et forestiers) et les autochtones qui sont pour la plupart des éleveurs et/ou agriculteurs, ii) conflits entre les sociétés minières et les autorités locales/communautés pour le non-respect des obligations légales comme le non-paiement des redevances et des taxes locales, le faible emploi des autochtones et entreprises locales qui sont contraires aux dispositions du code minier, de la convention du développement local et la loi sur le contenu local, iii) conflits entre les autorités locales et les communautés dus à la faible transparence dans la gestion des redevances minières, forestières et environnementales, iv) conflits entre l'État et les communautés pour des expropriations parfois sans préalables. Certaines causes sont à l'origine de ces conflits : i) octroi unilatéral des permis d'exploration et d'exploitation sans l'implication des communautés concernées, (ii) disparition/ pollution des cours d'eaux, (iii) feux de brousses et coupe abusive du bois par les exploitants artisanaux de l'or, affectant le rendement de l'agriculture et de l'élevage et de la cueillette, (iv) expropriation des femmes surtout les veuves de leurs terres. v) faible suivi des obligations légales par l'État (Ministères des mines et celui de l'Environnement) et les communautés locales.

Ces faits ont pour conséquences (i) faible accès aux services sociaux de base comme l'eau potable, et l'électricité par les communautés ii) exacerbation des cas de violences sexuelles et sexistes au sein des communautés par les exploitants artisanaux de l'or pour des raisons de surpopulation incontrôlée dans ces zones minières.

De 2020 à 2022, plusieurs conflits ont éclaté entre la société aurifère SAG (SOCIETE ANGLO GOLD ASHANTI) et les communautés de la commune de Kintinian précisément dans les districts de Kintinian centre, Fatoya, Balato, Setiguiya dans la préfecture de Siguiri. Les populations ont protesté contre l'insuffisance des indemnisations par suite d'expropriations et le faible emploi des fils de la localité. Les femmes et jeunes filles ayant développés des champs maraichers et d'autres cultures de rente ont perdus leurs terres cultivables et durant cette période de conflit aucune activité ne pouvait être réalisée.

En 2022, dans Mandiana (Kondiaran et Koundian) qui sont les zones cibles du projet, les conflits entre les communautés de Loïla et l'entreprise minière pour non-respect des conventions ont occasionné des dégâts matériels, un cas de mort et des emprisonnements.

En 2022, dans les districts de Sambaya Kolilany et Moyafara Cissela dans Siguiri, les champs maraichers des femmes et jeunes filles ont été dévastés par les exploitants artisanaux de l'or. Un conflit se déclara entre les communautés des deux villages et les orpailleurs pour destruction de la rivière qui servait de source d'eau pour les champs maraichers des femmes et jeunes filles.

A la même année, dans Gaoual (Kakoni et Kounsitel), les femmes et les jeunes ont mobilisé les communautés à la suite de l'arrivée massive des orpailleurs. Des marches violentes et répétitives ont été organisées contre l'inaction des autorités locales face à l'envahissement des terres, la destruction du couvert végétal, le vol du bétail, la débauche, l'alcoolisme et la prostitution par ces orpailleurs ayant conduit à la destruction de la maison

des jeunes, celle de la maison privée du Directeur Sous Préfectoral de la Jeunesse, l'incendie de 3 voitures et 5 motos, l'arrestation de 23 personnes et un cas de mort.

En raison de la mauvaise gestion des ressources issues de cette exploitation et des manifestations répétées, les autorités nationales ont finalement dissout des conseils communaux de Gaoual et Kounsitel et installé des délégations spéciales, elles ont aussi révoqué certains sous-préfets (voir l'article : Guinée : des conseils communaux de cinq localités de Mandiana et Siguiri dissous (décret) | La Guinée info - Les informations sur la Guinée en un seul clic (laguinee.info). (voir article: Siguiri-Mandiana : l'or fait des victimes dans l'administration | Guineelive).

En plus, en raison de l'absence des femmes et jeunes filles dans les sphères de prises de décisions au niveau de la communauté, leurs besoins sont faiblement pris en compte dans les Plans de Développement Local et Programmes Annuels d'Investissement (PDL/PAI) dont une partie des financements est liée aux redevances et taxes minières et forestières. Les conflits d'intérêts, la corruption, la gestion non transparente des revenus et le caractère souvent non participatif et inclusif des comités d'acteurs prenant les décisions, renforcent la méfiance des femmes et jeunes filles vis-à-vis des décideurs. A titre illustratif dans certaines communes d'interventions, les femmes sont faiblement représentées dans les conseils communaux (Doko 0 femmes sur 33 conseillers; Siguirini 2 femmes sur 29 conseillers, Maleah 0 femmes sur 23 conseillers; Niantanina 1 femme sur 17 conseillers).

Les élus locaux garants des principes de redevabilité et de transparence vis-à-vis des populations, entretiennent quelquefois des pratiques contraires à ces principes autour des redevances et taxes versées par les sociétés minières, les orpailleurs et les exploitants forestiers. Les femmes et jeunes filles qui sont les premières victimes ne tardent pas à descendre dans les rues pour réclamer leurs accès aux informations sur l'utilisation desdites recettes en raison de leur difficile accès aux services sociaux de base (santé, éducation, eau, électricité, nourriture et bois).

La marginalisation des femmes et des jeunes filles dans l'accès et le contrôle des ressources naturelles dans les zones minières, la mauvaise communication et gestion des plaintes doublées de la non-implication des femmes dans la gestion desdites ressources constituent des éléments qui contribuent à alimenter les frustrations aboutissant à des conflits et parfois très violents. En effet, il existe des cadres de concertations impliquant la société civile au niveau communautaire qui veillent à la régularité, aux respects des normes liées à l'exploitation minière, à la prévention et la gestion des conflits. Ces cadres mis en place présentent des limites dans leur fonctionnement. Au regard de leurs rôles, ils constituent des opportunités s'ils sont redynamisés.

Les collectivités locales à travers les élus locaux et les organisations communautaires doivent contribuer à la vulgarisation des textes règlementaires sur les mines et l'environnement, le droit foncier et minier et la transparence dans la gestion des redevances et taxes issues de l'exploitation minière et forestière.

Les sociétés minières, les collectivités locales, les partenaires et autres intervenants dans les zones minières doivent prendre en compte les besoins des femmes et jeunes filles en accompagnant des initiatives permettant de réduire la pression sur les ressources naturelles.

Toutes ces initiatives doivent contribuer à la participation des femmes et jeunes filles dans la gestion des ressources financières (RSE, taxes, indemnisation, redevances ...) issues de l'exploitation minière et forestière, à la protection de l'environnement ainsi qu'à la prévention et la gestion des conflits communautaires liés à ces ressources dans les zones cibles du projet.

b) *Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient les cadres stratégiques gouvernementaux et des Nations Unies existants¹², et comment il garantit l'appropriation nationale. Si ce projet est conçu dans un pays PRF, décrivez comment l'objectif principal fait progresser un objectif stratégique pertinent identifié par le processus d'éligibilité.*

Au niveau international, il s'aligne aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et avec d'autres cadres politiques internationaux sur les entreprises et les droits de l'homme, comme les OECD Principes directeurs pour les entreprises multinationales et aux résolutions 2250 et 13 25 du Conseil de Sécurité des Nations Unies « Femmes, Paix et Sécurité ».

¹² Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

Au niveau national, il s'aligne à l'axe prioritaire (iv) : Action sociale, l'emploi et l'employabilité : Renforcement de la cohésion nationale et améliorer l'employabilité et l'emploi de jeunes, la politique nationale du Genre élaborée en 2017, le Plan de Référence Intérimaire 2022 – 2025, etc.

A cela s'ajoute l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) à laquelle le pays a adhéré. il s'aligne également à la « stratégie nationale de prévention, de gestion des conflits et de renforcement de la citoyenneté » ainsi qu'à la Stratégie Intégrée des Nations Unies en Guinée en soutien à la Transition politique : Axe stratégique 1 : Gouvernance, réforme des institutions et droits de l'Homme.

Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complémente toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement.

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle	Date de début Date de fin
Projet d'Appui à la participation des femmes pour une transition inclusive et apaisée en Guinée	PBF- 2 151 770 \$US	Participation à la cohésion sociale	Ce projet vise la participation politique des femmes et leur implication dans les initiatives de prévention et de gestion des conflits. Les femmes et jeunes filles bénéficiaires de ce projet seront également impliquées dans la mise en œuvre de la présente intervention.	24 août 2022 – Août 2024.
Filles et Femmes engagées pour la consolidation de la paix en Guinée	PBF 1,850,00 0 USD	Implication des femmes dans la consolidation de la paix	Les filles et femmes appuyées par ce projet seront outillées en prévention et gestion des conflits communautaires. Les outils utilisés par ce projet seront utilisés dans le cadre des formations et l'animation des cadres de concertation du présent projet	Février 2023 - février 2025
Projet de Subvention dédiées aux Communautés Locales	Banque mondiale 4,500,00 0 \$	Participation des communautés locales aux processus REDD+	Ce projet en cours de réalisation en Côte d'Ivoire porte sur la gestion des ressources naturelles, le renforcement de la résilience des communautés surtout les femmes aux effets du changement climatique. Les échanges d'outils et d'expériences avec la partie guinéenne pourront favoriser la meilleure participation des femmes à la gestion des ressources naturelles.	Février 2020 – février 2025
Gestion intégrée des paysages dégradés pour des systèmes alimentaires et des moyens de subsistances durables en Guinée	9 498 165 USD sur finance ment FEM	Participation des femmes à la gestion intégrée des ressources naturelles	Ce projet contribue à: (i) Élaboration des systèmes de gestion intégrée du paysage ; (ii) Promotion de pratiques de production alimentaire durables et de chaînes de valeur responsables et (iii) Conservation et restauration des habitats naturels. Les outils et approches développés par ce projet seront capitalisés par le présent projet surtout dans la mise en œuvre du résultat 2 et 3.	Mars 2023- février 2028

Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

a) Une brève description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet

L'objectif de ce projet est de contribuer à l'implication des femmes et des jeunes filles/femmes à la gestion des ressources naturelles dans les localités ciblées. Pour y parvenir, plusieurs interventions sont prévues avec l'implication de l'ensemble des acteurs dans un esprit d'appropriation et de durabilité. L'intervention favorisera l'implication des femmes et des jeunes filles dans la mobilisation, la gestion et la sécurisation des ressources issues de l'exploitation minières.

En outre, le projet permettra aux femmes et jeunes filles de développer des initiatives de résilience face à la destruction progressive de l'environnement par les activités d'exploitation forestière et minière.

Les bénéficiaires de ce projet, seront les jeunes filles/femmes de 15 à 35 ans selon la charte africaine de la jeunesse et les femmes actives de 36 à 65 ans.

Enfin, le renforcement de capacités des acteurs impliqués, l'appui technique et financier aux groupements de femmes et de jeunes filles pour leur autonomisation, le plaidoyer en direction des élus locaux et des exploitants miniers et forestiers pour une meilleure prise en compte de leurs besoins dans les PDL/PAI, seront les principales interventions de ce projet. Les communautés locales, les sociétés minières et d'autres parties prenantes seront largement sensibilisées sur les textes de lois (conventions ratifiées en lien avec la gestion des ressources naturelles, code des collectivités locales révisé, code minier, code forestier et code foncier et domanial...) Le projet mettra en évidence la responsabilité des entreprises, dans le cadre des **United Nations Guiding Principles on Business and Human Rights** (UNGPs) afin de faire preuve d'une diligence raisonnable accrue en matière de droits de l'homme pour qu'elles préviennent et atténuent leurs impacts négatifs sur les conflits et les droits de l'homme.

Pour faciliter l'appropriation de ces textes de loi et autres instruments juridiques, les aspects concernant l'engagement et le rôle des femmes et des jeunes filles dans la gestion des ressources naturelles, seront traduites en langues locales. Ces actions seront suivies de campagnes d'information, de communication et de sensibilisation favorisant la mobilisation sociale. Dans la même dynamique, les activités de suivi des obligations légales des entreprises et le contrôle citoyen seront réalisées par les femmes et jeunes filles en collaboration avec les organisations de la société civile et les influenceurs.

Aussi, un diagnostic participatif communautaire sera réalisé dans chaque localité cible du projet pour identifier les impacts négatifs de l'exploitation minière et forestière ayant une incidence sur la cohésion sociale et les conditions de vie des femmes et des jeunes filles. De même, les dialogues vont se dérouler entre les communautés et les entreprises ainsi que les parties prenantes qui influencent les conflits dans les localités cibles. Les PDL/PAI seront revisités pour prendre en compte les priorités des femmes et jeunes filles en lien avec la gestion des ressources minières et forestières en vue de leur réalisation.

Enfin, les cadres de concertations existants notamment ceux créés par les projets PBF (Donso par exemple) dans Siguiri et Mandiana seront redynamisés (inclusivité et participation) en vue de mieux jouer leurs rôles dans la prévention et gestion des conflits liés à la gestion des ressources naturelles.

Dans la mise en œuvre de l'ensemble des activités, les femmes et les hommes seront représentés. Les personnes vivant avec handicap, les veuves ainsi que les femmes et jeunes filles victimes de violence sexuelle et sexistes (mariage forcé, mariage précoce, viol, excision, violences conjugales, morales et culturelles) seront prises en compte conformément à la législation en vigueur ainsi qu'aux conventions ratifiées par la Guinée en la matière.

b) Fournissez une « théorie du changement » au niveau du projet

- ✓ Si les communautés, les exploitants miniers et forestiers, le secteur privé, la société civile et les élus locaux sont suffisamment informés, formés et sensibilisés sur les textes juridiques nationaux/internationaux relatifs à la gestion des ressources naturelles les responsabilité des entreprises dans les contextes marqués par des conflits et au rôle, droits et devoirs des femmes et jeunes filles;
- ✓ Si les femmes et les jeunes filles développent des initiatives de résilience, y compris celles de conservation et de restauration du couvert végétal, face à la destruction progressive de l'environnement par les activités d'exploitation forestière et minière ;
- ✓ Si les femmes et Jeunes filles sont associées aux prises de décisions et impliquées dans les initiatives de contrôle citoyen autour des ressources naturelles et de prévention et gestion des confits communautaires;
- ✓ Si les exploitants miniers, forestiers et autres partenaires respectent leurs engagements conformément aux obligations légales et cadres internationaux avec un accent sur les besoins des femmes et jeunes filles ;
- ✓ Si les besoins des femmes et jeunes filles sont pris en compte dans les PDL/PAI des collectivités avec un accompagnement favorable à leur accès à l'eau potable, à l'électricité domestique et à la terre;

Alors, les conflits liés à la gestion des ressources naturelles seront réduits et le développement durable sera amorcé dans les zones cibles de l'intervention;

Parce que les femmes et les jeunes filles se sentiront plus valorisées en tant que citoyennes engagées et impliquées dans la gestion des ressources minières et forestières et la consolidation de la paix et seront reconnues comme telles par les membres de leurs communautés et les institutions locales ;

Aussi, elles seront résilientes face aux impacts de l'exploitation des ressources minières et forestières.

c) Fournir une description narrative des principales composantes du projet

R1 : Les femmes, jeunes filles et leaders communautaires ont une connaissance accrue des textes nationaux/internationaux relatifs aux mines et à l'environnement favorisant l'engagement et l'implication des femmes et jeunes filles dans la gestion des ressources naturelles dans les zones minières.

Produit 1.1 : Les connaissances des femmes et jeunes filles et leaders communautaires sur les textes nationaux et internationaux relatifs aux mines et à l'environnement, sont améliorées pour faciliter leur engagement dans la gestion des ressources minières et forestières

Ce produit contribuera à outiller 750 personnes (640 femmes et 110 hommes) sur les textes nationaux et internationaux relatifs aux mines, à la prévention et gestion des conflits, aux droits de l'homme, à la responsabilité des entreprises minières et à la protection de l'environnement avec un accent sur la transparence et l'implication des femmes dans la gestion des ressources naturelles. De même, 50 personnes (35 femmes et jeunes filles, 15 hommes et jeunes hommes) seront formées sur les outils de suivi des obligations légales, de contrôle citoyen de l'action publique. Les bénéficiaires de cette formation réaliseront des campagnes de sensibilisation et d'information sur le rôle des femmes dans la gestion des ressources naturelles particulièrement celles minières et forestières mais aussi des initiatives de suivi des obligations légales des entreprises.

Activité 1.1.1 : Former 30 formateurs (au moins 20 femmes et jeunes filles) issus des organisations de la société civile et de l'Etat sur les textes nationaux et internationaux relatifs aux mines et à la protection de l'environnement et les principes directeurs des Nations Unies sur la responsabilité des entreprises en matière de droits de l'homme ;

Activité 1.1.2 : Former 750 femmes, jeunes filles, élus locaux, autorités locales et leaders communautaires sur les textes nationaux et internationaux relatifs aux mines, à la protection de l'environnement et aux droits de l'homme (50 personnes par localité) ;

Activité 1.1.3 : Appuyer les organisations de la société civile et de défense des droits de l'homme dans la sensibilisation des sociétés minières à leur responsabilité de respecter les droits de l'homme et de faire preuve d'une diligence raisonnable accrue en matière de droits de l'homme, la collecte, le traitement et la publication des données relatives à la transparence dans la gestion des ressources minières et forestières ;

Activité 1.1.4 : Organiser des campagnes de sensibilisation et d'information sur les textes de lois concernant l'engagement et le rôle des femmes dans la gestion des ressources minières et forestières. (Ces activités de sensibilisation seront réalisées par les femmes / filles bénéficiaires des formations).

Activité 1.1.5 : Réaliser des émissions radios, des capsules vidéo sur l'engagement, le rôle des femmes dans la gestion des ressources naturelles en lien avec la non-violence, les droits de l'homme, la protection de l'environnement, la culture de la paix, la cohésion sociale ainsi que l'accès des femmes à la terre ;

Activité 1.1.6 : Appuyer l'organisation des actions de contrôle citoyen de l'action publique et de suivi des obligations légales par les organisations féminines et de défense des droits de l'homme dans les zones cibles du projet.

Produit 1.2 : Les femmes participent aux cadres de concertation formels et non formels et sont capables d'influencer les décisions liées à la gestion des ressources minières et forestières

Les activités de ce produit permettront de redynamiser et d'animer les cadres de concertations pluri-acteurs dans les 15 localités cibles. Aussi, un atelier national sera organisé à l'intention des parties prenantes sur les différentes sources de recettes issues des ressources minières et forestières et leur mode de gestion, les modalités d'octroi des permis miniers et forestiers. A cette occasion, des recommandations seront formulées pour plus d'actions en faveur des communautés riveraines et des femmes et jeunes filles en particulier.

Activité 1.2.1 : Redynamiser/mettre en place les cadres de concertations formels et non formels de prévention et de gestion des conflits qui impliquent les représentants des communautés, des entreprises minières et forestières, des orpailleurs, des services techniques déconcentrés de l'Etat, du secteur privé et des organisations de la société civile en partenariat avec l'ITIE, la Ligue Internationale des Droits de l'Homme ainsi que d'autres figures influentes sur l'impact des opérations minières, les tensions au sein de la communauté et les droits des citoyens;

Activité 1.2.2 : Former 50 femmes et jeunes filles et les leaders communautaires issues des organisations de la société civile, des ONG de défenses de droit de l'homme, des cadres des services déconcentrés des mines, de l'environnement et de la décentralisation sur le suivi des obligations légales, les droits de l'homme, le contrôle citoyen et les mécanismes de plaidoyer ;

Activité 1.2.3 : Organiser un atelier national de concertation sur les modalités d'octroi et de suivi des permis d'exploitation, les redevances et taxes minières et forestières et assurer un plaidoyer pour la prise en compte des besoins des femmes et jeunes filles ;

Activité 1.2.4 : Réaliser des actions de sensibilisation et de plaidoyer en direction des élus locaux, des exploitants forestiers et miniers pour la prise en compte et le financement des priorités des femmes et jeunes filles.

R2 : Les femmes et jeunes filles développent des initiatives qui contribuent à la protection de l'environnement, à la prévention/gestion des conflits liés aux ressources naturelles et à l'accès aux services sociaux de base dans leurs communautés

Produit 2.1 : Les femmes et les jeunes filles développent des initiatives de protection de l'environnement pour prévenir et gérer les conflits

Au compte de ce produit, il s'agira de former les femmes et jeunes filles à la réalisation de pépinières de plants fruitiers et forestiers. Par la suite, des actions de reboisements communautaires seront réalisées pour contribuer à la restauration du couvert végétal.

En plus, des forages avec systèmes d'adduction d'eau seront réalisés en collaboration avec les entreprises minières et forestières. Enfin, un système d'éclairage public sera installé autour de ces ouvrages et d'autres espaces civiques dédiés aux femmes et jeunes filles. Aussi, les initiatives de plaidoyer en direction de l'Association Nationale des Orpailleurs de Guinée et des entreprises minières et forestières opérants dans la zone du projet permettront de pérenniser les actions d'accès aux services sociaux de base entreprises par le projet. Il sera aussi question d'accompagner les collectivités locales dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des conventions locales de développement prévus par le code minier guinéen. Ces actions contribueront non seulement à l'accès de ces dernières aux services sociaux de base mais aussi à la réduction des conflits et des violences basées sur le genre.

Activité 2.1.1 : Appuyer la réalisation de pépinières de plants et accompagner les activités de reboisements communautaires initiées par les femmes et les jeunes filles ;

Activité 2.1.2 : Réaliser des activités d'accès aux services sociaux de base (réalisation des forages, adduction d'eau et production de l'énergie) en faveur des femmes et jeunes filles pour réduire conflits communautaires en collaboration avec les entreprises minières et forestières et l'Association Nationale des Orpailleurs de Guinée.

Produit 2.2 : Les groupements de femmes et jeunes filles sont accompagnés pour être plus résilientes et participent à la protection des ressources environnementales dans leurs zones

Ce produit est consacré aux actions d'autonomisation des femmes et des jeunes filles pour leur permettre d'être plus résilientes aux effets de l'exploitation minière et forestière. Les activités agricoles et d'élevage initiées par les groupements de femmes et de jeunes filles seront accompagnées. Cela se fera à l'issue d'une étude de marchés sur les opportunités économiques durables au niveau des localités cibles du projet. L'ensemble des activités génératrices de revenus (AGR) seront respectueuses des normes environnementales. Une part des bénéfices desdites activités permettra de mettre en place des Groupements Villageois d'Epargne et de Crédit (GVEC). Cette initiative contribue à l'accès aux financements de leurs initiatives eu égard au taux d'intérêt des Institutions de Microfinances élevé et leurs conditions de remboursement assez contraignantes. Ces AGR leur permettront de s'engager dans la gestion des ressources naturelles et la prévention et gestion des conflits communautaires.

Activité 2.2.1 : Accompagner les groupements des femmes et jeunes filles dans l'étude de marché et le processus de mise en place et de gestion des Activités Génératrices de Revenus (AGR) résilientes détérioration du couvert végétal engendrés par l'exploitation des minières pour la réduction des conflits communautaires ;

Activité 2.2.2 : Accompagner le processus de mise en place et d'opérationnalisation des Groupements Villageois d'Epargne et de Crédit (GVEC) issus des AGR en faveur de l'engagement des femmes et jeunes filles dans la gestion des ressources naturelles et la prévention et gestion des conflits.

R3 : Des initiatives communautaires liées à la gestion des ressources naturelles impliquant les femmes et jeunes filles, inscrites dans les PDL/PAI révisés sont appuyées

Produit 3.1 : Les PDL/PAI des 15 communes rurales et urbaines cibles intègrent les actions en faveur des femmes et jeunes filles en lien avec la protection des ressources naturelles et disposent d'une stratégie de mobilisation et de sécurisation des recettes ;

Ici, il sera question d'appuyer quelques actions inscrites dans les 15 PDL/PAI en faveur des femmes et jeunes filles. Pour favoriser la durabilité de ce processus, une stratégie de mobilisation et de sécurisation des recettes

issues des revenus miniers et forestiers sera élaborée et connaîtra un début de mise en œuvre avec l'appui du projet. Ensuite, les sessions d'échanges d'expériences entre les groupements seront organisées pour favoriser l'implication des femmes et des jeunes filles dans l'engagement communautaires et la prévention et gestion des conflits.

Activité 3.1.1 : Appuyer les acteurs locaux, y compris les groupements de femmes, pour la réalisation des diagnostics participatifs communautaires et la prise en compte des besoins des femmes et jeunes filles en lien avec la gestion des ressources naturelles dans les PDL/PAI des 15 communes rurales cibles du projet.

Activité 3.1.2 : Accompagner les initiatives des groupements de femmes et de jeunes filles inscrites dans les 15 PDL/PAI des zones d'interventions et en lien avec la gestion des ressources naturelles ;

Activité 3.1.3 : Elaborer une stratégie de mobilisation et de sécurisation des recettes issues des revenus miniers et forestiers des 15 communes rurales et urbaines cibles du projet et appuyer sa mise en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs (entreprises minières et forestières, orpailleurs, société civile, élus locaux, leaders religieux et traditionnels et l'Etat.

Activité 3.1.4 : Appuyer les échanges d'expériences entre les groupements des femmes et des jeunes filles bénéficiaires sur l'engagement communautaires dans la gestion des ressources naturelles et la prévention et gestion des conflits.

d) Ciblage du projet :

Le projet cible comme espaces de mise en œuvre les zones minières aurifères où sont développées des activités minières traditionnelles et/ou industrielles dans 15 communes rurales et urbaines des préfectures de Siguiri, Mandiana et Gaoual. Le choix de ces communes se justifie par : i) la présence des entreprises minières en exploitation et/ou du nombre important des exploitants artisanaux de l'or, ii) la fréquence des conflits engageant les femmes et les jeunes filles en lien avec la gestion des ressources naturelles iii) l'existence des zones protégées (aires protégées, forêts classées, forêts communautaires). A ceux-ci s'ajoute la forte migration qui provoque une densité démographique élevée autour de ces zones.

Ces communes sont :

Préfecture de Gaoual : Commune Urbaine, Kounsitel et Kakony ; **Préfecture de Siguiri :** Commune urbaine, Niagassola, Kintinian, Doko, Siguirini, Maleah ; **Préfecture de Mandiana :** Mandiana centre, Niantanina, Kondiaran, Balandougouba, Morodou et Koundian

Les bénéficiaires directs sont environ 10 965 personnes âgées de (15 à 35 ans pour les jeunes et de 36 à 65 ans pour les adultes) dont 9 430 femmes et jeunes filles y compris les personnes vivant avec handicap et victimes des violences basées sur le genre dans les quinze collectivités minières cibles. De manière indirecte, 420 000 personnes seront touchées par les activités de mobilisation sociale, de formation et de campagne de sensibilisation et des émissions radiophoniques dans les zones cibles du projet. Le projet cible, une dizaine d'organisations leaders dirigées par les femmes, les jeunes et les plateformes de la société civile seront formées sur les thématiques ciblées. Aussi une cinquantaine de groupements formels et non formels bénéficieront d'un accompagnement pour la mise en œuvre des initiatives de protection de l'environnement et de prévention et gestion des conflits liés aux ressources naturelles. Il a pour cible institutionnel, le Conseil National de la Transition, le Gouvernement, l'Association Nationale des Communes de Guinée, les organisations nationales intervenant dans l'exploitation minière et forestière, la Chambre des Mines, les exploitants miniers et forestiers opérant dans les zones cibles pour la conduite des actions de plaidoyers. Les plateformes nationales en cours de mise en place (Conseil National des Femmes de Guinée et le Conseil National des Jeunes de Guinée) dans le cadre des projets d'appui à la transition financés par le PBF seront largement impliqués dans le processus. Enfin, 15 PDL/PAI des collectivités couvertes seront revisités.

Indirectement, toutes les communautés cibles du projet surtout les femmes et les jeunes filles les plus marginalisées en termes d'accès et de contrôle des ressources minières, forestières et de la terre seront touchées.

Toutes ces actions seront réalisées dans le respect des valeurs socioculturelles des communautés, des droits humains et des principes qui régissent la gestion des ressources naturelles. 'Ne Laisser Personne de Côté' sera la règle durant l'exécution du projet.

II. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

a) Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre

- **Le PNUD** : est l'agence Lead de la présente initiative. Sa mission est d'aider les gouvernements et les communautés à identifier et à mettre en œuvre leurs propres solutions aux défis de développement nationaux et mondiaux. Il est un partenaire stratégique du Gouvernement Guinéen dans la formulation et la mise en œuvre des stratégies, programmes et projets en faveur des femmes et de personnes handicapées, de la protection de l'environnement, de la prise en compte du genre, du renforcement de la décentralisation et de la paix.

Son expertise dans l'accompagnement des initiatives en faveur des femmes et des jeunes filles en matière de consolidation de la paix, d'autonomisation des femmes, de décentralisation et de résilience communautaire, servira pour faciliter la conduite des interventions de ce projet ; ainsi que le développement des approches communautaires participatives et inclusives. Elle assurera également la coordination générale des activités et sera l'interface entre le secrétariat du PBF en Guinée et l'ensemble des partenaires.

- **CARE International** : fondé en 1945, est une organisation leader dans le secteur humanitaire et le développement avec des interventions dans plus de 104 pays dans les domaines de la consolidation de la paix, de la gouvernance et de l'humanitaire. Les femmes et les jeunes filles sont au cœur de la programmation de CARE. Elle est présente en Guinée depuis 2020 et met en œuvre le projet d'appui à la consolidation de la paix à travers une participation plus accrue des femmes dans le suivi de la transition en Guinée. Les interventions récentes en Côte d'Ivoire ont contribué au renforcement de l'influence des femmes et des jeunes dans les processus de prise de décision au niveau politique comme MOJEC (Mobilisation des Jeunes Engagés pour la Consolidation de la Paix), IJEP (Initiatives des Jeunes pour la Paix) et SWEEP (Support Women Enhanced Engagement in Peacebuilding) et surtout dans la lutte contre les violences basées sur le genre.

- **FAO** : est l'institution du Système des Nations Unies spécialisée en alimentation et agriculture. Elle dispose d'expériences dans la consolidation de la paix en Guinée à travers plusieurs projets réalisés. Aussi, la FAO traite les questions de protection sociale et de promotion du genre. Elle intervient également dans le domaine du foncier, à travers l'élaboration et la diffusion des directives volontaires sur le foncier.

Le ministère de l'Environnement et du Développement Durable assure le lead. Il a la charge de coordonner la tenue des instances de gouvernance du projet mais aussi de faciliter son appropriation, ainsi que la coordination conjointe des activités de suivi et d'évaluation.

Par ailleurs, les ministères de la promotion féminine, de la décentralisation, des mines et de l'agriculture apporteront des appuis techniques substantiels dans la mise en œuvre du projet et feront également partie du comité de pilotage.

Au niveau décentralisé, les services techniques des ministères susmentionnés, assureront l'appui technique et le suivi rapproché de la mise en œuvre du projet en collaboration avec les 15 communes rurales cibles ainsi que le bon fonctionnement des cadres de concertation mis en place/redynamisés.

La mise en œuvre des interventions du projet passera par la stratégie de faire faire à travers le partenariat avec les organisations de la société civile (OSC) et d'organisations communautaire de base (OCB) selon l'avantage comparatif de chacune :

- **WANEP et ANCG** sont des organisations qui disposent d'une longue expérience dans la mise en œuvre des initiatives de prévention et de gestion des conflits surtout en animation des cadres de concertation, de mise en place des systèmes d'alerte précoce et de formation-accompagnement des communautés.
- **UDEC et DHD** sont des organisations dirigées par les jeunes qui disposent d'une longue expérience dans l'appui et l'encadrement des femmes et des jeunes filles sur des questions d'autonomisation ainsi qu'à leur participation à la consolidation de la paix et la cohésion sociale en Guinée. Aussi, elles ont de bonnes expériences dans la réalisation de projets de gestion des ressources naturelles.
- **HERE-GUINEE, AGuiFPED et CAM** sont des ONG locales basées respectivement en Haute-Guinée et en Moyenne- Guinée qui disposent d'une bonne connaissance de terrain et des acteurs locaux. Elles apporteront leur expertise dans la mobilisation sociale des acteurs locaux et la conduite des activités communautaires.

Ce partenariat se fera sur la base des lettres d'accord ou de subventions précisant les obligations des parties prenantes. Les ONG bénéficiaires des 40% des fonds soit 800 000 USD seront responsables vis-à-vis des agences et ONG Internationale récipiendaires.

Aussi, l'ensemble des activités planifiées seront mises en œuvre en collaboration avec les départements ministériels en charge de l'Environnement, de la Décentralisation, de l'Agriculture, de la Promotion féminine, et de celui des Mines.

Ces organisations ont été identifiées sur la base leurs expériences en lien avec la consolidation de la paix et la gestion des ressources naturelles. D'autres organisations formelles et non formelles établies dans les zones cibles du projet seront également impliquées sur le terrain selon les besoins précis liés à la mise en œuvre des activités.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
Organisation de convocation: PNUD Partenaires d'exécution : MEDD, OGPRNF, UDEC, DHD, AGUIPHD	17 669 135 USD	PBF, BAD, GEF, GCF, Russie, UE, MPTF	Conakry	77 personnes	Experts en Genre Experts en Mobilisation Sociale et Communautaire ; Expert en Suivi-Evaluation
Organisation bénéficiaire : CARE International Partenaires d'exécution : WANEP, GTFJPS-AOS	10 000 000 USD	Bailleurs de fonds (UE, BM, USAID, MARS, PBF...)	Conakry, Kindia, Mamou et Labé	20 personnes, dont 10 à Conakry et 10 sur le terrain.	Gouvernance, défense des intérêts et autonomisation des femmes, des jeunes et des hommes. Consolidation de la paix, santé et environnement
Organisation bénéficiaire : FAO GN Partenaires d'exécution : Ministère de l'Agriculture, ONG HERE Guinée, ONG Club des Amis du Monde (CAM)	11 millions USD	UN Peacebuilding, Fonds pour L'Environnement mondiale, Fonds propres, USAID, Fonds vert - climat	Conakry	25 dont 1 dans la Région forestière	Consolidation de la paix, Agriculture et systèmes de production durable, Environnement et Changement climatique, Mise en œuvre et suivi de Projets, Elevage, Maraîchage, agroécologie et agroforesterie.

b) Gestion et coordination du projet :

Le projet sera exécuté selon les modalités de mise en œuvre par les trois récipiendaires (PNUD– agence lead, FAO et CARE); ils transféreront ensuite les ressources à leurs partenaires d'exécution sur la base de lettre d'accord (LOA) et/ou Mémoire d'Entente (MOU) selon les cas, conformément aux exigences calendaires du projet. Chaque récipiendaire assurera le suivi et le contrôle de qualité pour ses partenaires d'exécution. Une équipe de coordination sera mise en place et composée de :

- Coordonnateur/trice du projet (100%): elle/il a la charge de l'appui technique, de la coordination, du suivi, de la supervision et de la mise en œuvre des activités. Il/elle assurera la liaison avec le Secrétariat du PBF ainsi que les autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet. Il/elle est également responsable de la synthèse des rapports des agences bénéficiaires. Ce poste sera assuré par la personne en charge du portefeuille Genre du PNUD.
- Un(e) chargé(e) de suivi et évaluation (100% au compte du PNUD) : responsable du suivi des résultats, produits et des indicateurs du projet;
- Trois (3) VNU Nationaux(les) pris en charge à 100% ayant pour mission la mobilisation sociale et communautaire qui seront basés à Mandiana, Siguiri et Gaoual. Ils/elles seront déployé(e)s dans les trois préfectures cibles de l'intervention pour assurer également le suivi et l'accompagnement de proximité

des groupements de femmes bénéficiaires directs du projet et d'appuyer l'ensemble des missions de suivi et de coordination de l'ensemble des récipiendaires;

- Un(e) chargé(e) de projet à 100%, (FAO) qui veillera à l'exécution correcte des activités relevant de la responsabilité de ladite Agence;
- Un(e) chargé(e) de projet à 100%, (CARE) qui aura pour mission de veiller à l'exécution correcte des activités relevant de la responsabilité de ladite ONG Internationale.

En outre, l'équipe de coordination en lien avec le secrétariat du PBF, s'assurera que les rencontres mandataires se tiennent régulièrement : les comités techniques de suivi tous les trois mois, les comités de pilotage tous les six mois et autres rencontres Adhoc. Un membre de l'équipe du projet sera maintenu au moins 3 mois après la fin du projet pour assurer les exigences relatives à la clôture opérationnelle du projet dont les rapports finaux, l'évaluation finale et le COPIL final.

c) Gestion des risques

Risque spécifique au projet	Niveau de risque (faible, moyen, élevé)	Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)
Troubles sociopolitiques entraînant la détérioration de la situation sécuritaire dans le pays	Moyen	Gestion à distance des interventions et forte implication des OSC et autorités locales dans la mise en œuvre des activités dans les zones cibles du projet
Pesanteurs socioculturelles qui freinent le respect des droits des femmes et jeunes filles	Moyen	Sensibilisation des leaders traditionnels pour favoriser leur adhésion aux enjeux du projet ; Implication des autorités locales, leaders traditionnels dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation, appropriation du projet par les différents acteurs.
Réticence des différentes parties prenantes à la base (exploitants miniers et forestiers, femmes et jeunes filles bénéficiaires, etc.)	Moyen	Stratégie de communication efficace impliquant les leaders d'opinion, leaders religieux et autres personnes ressources ayant de l'influence sur les groupes indiqués.
La faible adhésion des entreprises minières et forestières dans la mise en œuvre du projet	Moyen	Appropriation du projet aux entreprises minières et forestières; Organiser les actions de plaidoyers et lobbying au niveau des décideurs des entreprises; Impliquer les autorités et points focaux à tous les niveaux et faciliter leur participation dans la mise en œuvre
Résurgence des cas de COVID- 19 et autres maladies endémiques entraînant des mesures sanitaires contraignantes	Faible	Le respect des mesures sanitaires en vigueur

d) Suivi / évaluation

Le suivi-évaluation sera basé sur l'approche de la gestion axée sur les résultats (GAR) en suivant les performances à tous les niveaux de la chaîne des résultats (produits et résultats). Les missions conjointes de suivi de terrain seront menées pour constater l'évolution des activités ainsi que les collectes de données régulières pour renseigner les indicateurs de produits et de résultats. Par ailleurs, les études de baseline et endline seront conduites pour constater l'évolution des indicateurs ou des changements escomptés. Un mécanisme de communication sera mis en place et soutenu par des missions de terrain.

Plusieurs types de suivi seront réalisés à savoir :

- i) le suivi de l'exécution qui portera sur l'état d'avancement et de réalisation des activités des différentes composantes prévues dans le PTA, d'identifier les écarts dans la mise en œuvre afin d'apporter des actions correctives.
- ii) le suivi de la performance, qui permettra de collecter des informations sur les progrès réalisés au niveau des indicateurs de performances des résultats contenus dans le plan ou la matrice de suivi-évaluation.

- iii) le suivi des bénéficiaires pour prendre en compte leurs degrés de satisfaction des interventions et apporter éventuellement les mesures correctives.
- iv) le suivi des risques pour le contexte et les risques liés à la mise en œuvre des résultats afin d'apporter les mesures de mitigations prévues,
- v) le suivi financier permettra de comparer et d'analyser les dépenses. Autrement dit, les dépenses prévues et celles réalisées et d'identifier si possible les écarts

En ce qui concerne l'évaluation, deux enquêtes de perception (initiale et finale) seront conduites pour d'une part renseigner les indicateurs de base (baseline) et d'autre part mesurer les changements opérés. Une évaluation finale indépendante sera menée à la fin du projet pour analyser l'atteinte des résultats et ressortir les leçons apprises.

Dans ce projet, le suivi évaluation s'exercera à trois niveaux essentiels :

Le niveau opérationnel :

L'équipe de projet des agences récipiendaires (PNUD, FAO ET CARE INTERNATIONAL), le Ministère lead et le Secrétariat de PBF se réuniront mensuellement pour examiner l'avancement du plan de mise en œuvre et les contraintes rencontrées pour envisager des solutions appropriées.

Le niveau technique : il sera tenu trimestriellement un comité technique de suivi du projet pour évaluer l'état d'avancement substantif et financier du projet et prendre certaines mesures d'ajustement ou de réajustement afin de surmonter les contraintes éventuelles.

Le niveau stratégique : ce niveau de suivi est assuré par un Comité de pilotage. Il se réunit une fois par semestre. Il a pour mandat d'apprécier l'état d'avancement du projet, de donner des orientations stratégiques et de prendre des décisions importantes au regard du contexte et des enjeux nationaux. Il est présidé par le Ministre lead de la partie nationale, regroupera : les chefs d'agence récipiendaires, les conseillers de la primature en charge des questions de consolidation de la paix, les points focaux des ministères concernés, les représentants organisations de la société civile et/ou des communautés bénéficiaires ainsi que le secrétariat du PBF en Guinée. A préciser que des enquêtes de perception (initiale et finale) seront réalisées par le projet suivies d'une évaluation indépendante qui sera assurée par le PBF.

e) Stratégie de fin de projet / durabilité

Le partenariat avec les acteurs locaux et la synergie d'actions avec l'Association Nationale des Commune de Guinée, l'Association Nationale des Orpailleurs, la Chambre des Mines de Guinée, la filière bois et les entreprises minières est un aspect important à prendre en compte durant les interventions pour encourager le financement des actions en faveur des femmes et des jeunes filles.

Le Ministère de l'Environnement en collaboration avec le Ministère de l'Administration du Territoire et de la décentralisation sera appuyé à conduire un plaidoyer auprès du Conseil National de la Transition (CNT) et du gouvernement, pour consacrer des dispositions de prise en compte des besoins de femmes et des jeunes filles dans les textes de lois et de prévoir un pourcentage des retombées des ressources issues de l'exploitation minière et forestière dans les budgets nationaux en faveur des collectivités locales et des Ministères en charges de l'Environnement et de la Décentralisation.

La durabilité des actions et la pérennisation des résultats du projet seront assurées à travers :

- i) La mobilisation et l'implication des communautés dans la planification communautaire participative et dans les espaces de dialogue, mettant ainsi les bénéficiaires et autres acteurs influents au cœur de toutes les activités.
- ii) La formation des communautés, notamment les femmes et jeunes (hommes et femmes), sur la bonne gouvernance des ressources naturelles et sur leurs droits d'accéder à ces mêmes ressources permettra aux femmes d'être capable de mieux revendiquer leurs droits tout en évitant les conflits liés à la gestion des ressources naturelles.
- iii) L'implication effective des autorités locales et des services étatiques (déconcentrés) des localités couvertes, dans la mise en œuvre du projet permettra d'assurer l'adhésion au projet et sa pérennisation. L'engagement des directions préfectorales, les autorités locales et les communautés dans la réalisation et le suivi des activités, constituent un gage dans la pérennisation des interventions.
- iv) Le renforcement des cadres de dialogue entre les entreprises minières, les exploitants forestières, les autorités locales et les communautés permettra non seulement de mieux adresser les questions de droits de l'homme mais aussi de réduire des conflits liés à cette exploitation.

Annexe C: Liste à vérifier pour le lancement du projet

N°	Questions	OUI	NON	Commentaires
1	Les partenaires de mise en oeuvre ont-ils été identifiés ?	X		
2	Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ?	X		
3	Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ?	X		
4	Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ?	X		
5	Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ?	X		
6	Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences récipiendaires ?	X		
7	Des arrangements clairs ont-ils été prévus sur la stratégie de mise en œuvre entre les agences récipiendaires différentes ?	X		
8	Quelles sont les autres activités préparatoires qui doivent être entreprises avant que le projet ne débute et combien de temps sera nécessaire pour les effectuer.			N/A

Jag

Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question		Documentaire	
Planification			
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et calendrier proposé	X		
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à soumission	X		
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier	X		
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.	X		
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?	X		
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.	X		
7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement?	X		
8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?	X		
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il?	N/A		
Genre			
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseil / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?	X		
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet?	X		
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?	X		
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ?	X		

Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

Question		Réponse	
1.	Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	X	
2.	Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.	X	
3.	Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	X	
4.	Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et coûts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?	X	
5.	Les frais de personnel sont-ils proportionnés à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?	X	
6.	Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.	X	
7.	Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.	X	
8.	Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.	X	



Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially close a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (NOTE: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (NOTE: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit

reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.

- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.¹³
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

¹³ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
Résultat 1: Les femmes, jeunes filles et leaders communautaires ont une connaissance accrue des textes nationaux/internationaux relatifs aux mines et à l'environnement favorisant l'engagement et l'implication des femmes et jeunes filles dans la gestion des ressources naturelles dans les zones minières. (Cible(s) ODD auxquels le projet contribue)		Indicateur 1 a : % de la population de la zone d'intervention qui pensent que l'engagement et le rôle des femmes/jeunes filles dans la gestion des ressources naturelles s'est amélioré Niveau de référence : à déterminer Cible: 30% au moins	Rapports d'enquête de perception, Rapports d'activités,	
		Indicateur 1 b : nombre de femmes et jeunes filles formées et qui mènent les activités en lien avec la gestion des ressources naturelles dans la zone du projet Niveau de référence : 0 Cible : 640	Rapports d'évaluation Rapports d'enquête initiale et final Répertoire des femmes formées	
		Indicateur 1 c Niveau de référence : Cible:		
		Indicateur 1.1.1 : Niveau d'appropriation des textes régissant le rôle et l'engagement communautaires notamment les femmes et jeunes filles dans la gestion des ressources naturelles ; Niveau de référence : à déterminer Cible : 10 965 (9 430 femmes et 1535 hommes)	Rapports d'enquêtes, Rapports d'activités, Rapports d'évaluations	
(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)	Produit 1.1 : <u>Produit 1.1.1 : Les connaissances des femmes et jeunes filles et leaders communautaires sur les textes nationaux et internationaux relatifs aux mines et à l'environnement sont améliorées pour faciliter leur engagement</u>			

dans la gestion des ressources minières et forestières			
Liste des activités relevant du produit :			
Activité 1.1.1 : Former 30 formateurs (au moins 20 femmes et jeunes filles) issus des organisations de la société civile et de l'Etat sur les textes nationaux et internationaux relatifs aux mines et à la protection de l'environnement et les principes directeurs des Nations Unies sur la responsabilité des entreprises en matière de droits de l'homme ; Activité 1.1.2 : Former 750 femmes, jeunes filles, élus locaux, autorités locales et leaders communautaires sur les textes nationaux et internationaux relatifs aux mines et à la protection de l'environnement (50 personnes par localité) ; Activité 1.1.3 : Appuyer les organisations de la société civile et de défense des droits de l'homme dans la sensibilisation des	Indicateur 1.1.2 : Nombre de personnes touchées par les activités d'informations et de sensibilisation	Rapports d'activités, Rapports de missions	
	Niveau de référence : 0 Cible : 10 000 personnes		
	Indicateur 1.1.3 :		

	sociétés minières à leur responsabilité de respecter les droits de l'homme et de faire preuve d'une diligence raisonnable accrue en matière de droits de l'homme, la collecte, le traitement et la publication des données relatives à la transparence dans la gestion des ressources minières et forestières ; Activité 1.1.4 : Organiser des campagnes de sensibilisation et d'information sur les textes de lois concernant l'engagement et le rôle des femmes dans la gestion des ressources minières et forestières. (Ces activités de sensibilisation seront réalisées par les femmes / filles bénéficiaires des formations). Activité 1.1.5: Réaliser des émissions radios, des capsules vidéo sur l'engagement, le rôle des femmes dans la gestion des ressources naturelles en lien			
--	---	--	--	--

avec la non-violence, la protection de l'environnement, la culture de la paix, la cohésion sociale ainsi que l'accès des femmes à la terre ;			
Activité 1.1.6 : Appuyer l'organisation des actions de contrôle citoyen de l'action publique et de suivi des obligations légales par les organisations féminines et de défense des droits de l'homme dans les zones cibles du projet.			
<u>Produit 1.2 :</u> <i>Les femmes participent aux cadres de concertation formels et non formels et sont capables d'influencer les décisions liées à la gestion des ressources minières et forestières</i>	Indicateur 1.2.1 : Nombre de cadres de concertation formels et non formels fonctionnels Niveau de référence : 3 Cible : 15	Rapports d'activités, Rapports de missions	
Liste des activités relevant du produit :	Indicateur 1.2.2 : % de femmes qui participent aux cadres de concertation Niveau de référence : à déterminer Cible : au moins 40%	Rapports d'enquête Rapports d'activités	
Activité 1.2.1 : Redynamiser/mettre en place les cadres de concertations formels et non formels de prévention et de gestion des conflits qui impliquent les représentants des communautés, des	Indicateur 1.2.3 : Nombre de propositions prise en compte pour l'amélioration de l'application des textes facilitant l'engagement des femmes et jeunes filles dans la gestion des	Rapports d'activités	

	entreprises minières et forestières, des orpailleurs, des services techniques déconcentrés de l'Etat, du secteur privé et des organisations de la société civile en partenariat avec l'ITTE, la Ligue Internationale des Droits de l'Homme ainsi que d'autres figures influentes sur l'impact des opérations minières, les tensions au sein de la communauté et les droits des citoyens; Activité 1.2.2 : Former 50 femmes et jeunes filles et les leaders communautaires issues des organisations de la société civile, des ONG de défenses de droit de l'homme, des cadres des services déconcentrés des mines, de l'environnement et de la décentralisation sur le suivi des obligations légales, le contrôle citoyen et les mécanismes de plaidoyer ; Activité 1.2.3: Organiser un atelier national de concertation sur les	ressources minières et environnementales Niveau de référence : à déterminer Cible : au moins 40%		
--	--	---	--	--

	modalités d'octroi et de suivi des permis d'exploitation, les redevances et taxes minières et forestières et assurer un plaidoyer pour la prise en compte des besoins des femmes et jeunes filles ; Activité 1.2.4 : Réaliser des actions de sensibilisation et de plaidoyer en direction des élus locaux, des exploitants forestiers et miniers pour la prise en compte et le financement des priorités des femmes et jeunes filles.			
Résultat 2: Les femmes et jeunes filles développent des initiatives qui contribuent à la protection de l'environnement, à la prévention/gestion des conflits liés aux ressources naturelles et à l'accès aux services sociaux de base dans leurs communautés (Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)		Indicateur 2 a : Taux de réduction des conflits liés à la gestion des ressources naturelles Niveau de référence : à déterminer Cible: 60%	Rapports d'enquête initial et final	
		Indicateur 2 b : Superficie restaurée à l'initiative des femmes et jeunes filles Niveau de référence : à déterminer Cible: 120 ha	Rapports d'activités	
		Indicateur 2 c : Proportion des groupements de femmes et jeunes filles accompagnés qui développent des initiatives contribuant à la protection de	Rapports d'enquête Rapports d'activités Rapports d'évaluation	

(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)			
	<i>Produit 2.1 : Les femmes et les jeunes filles développent des initiatives de protection de l'environnement pour prévenir et gérer les conflits</i>	l'environnement et la gestion des conflits ; Niveau de référence : à déterminer Cible : 80%	
	Indicateur 2.1.1 : Proportion d'initiatives développées par les femmes qui contribuent à la protection de l'environnement et de prévention des conflits ; Niveau de référence : à déterminer Cible : 80%	Rapports d'enquête Rapports d'activités Rapports d'évaluation	
	Liste des activités relevant du produit : Activité 2.1.1 : Appuyer la réalisation de pépinières de plants et accompagner les activités de reboisements communautaires initiées par les femmes et les jeunes filles ; Activité 2.1.2 : Réaliser des activités d'accès aux services sociaux de base (réalisation des forages, adduction d'eau et production de l'énergie) en faveur des femmes et jeunes filles pour réduire conflits communautaires en collaboration avec les entreprises minières et forestières et l'Association Nationale des Orpailleurs de Guinée.	Indicateur 2.1.2 : Nombre de réalisations communautaires contribuant à la protection de l'environnement et à la réduction des conflits ; Niveau de référence : à déterminer Cible : 24 (soit 2 par commune)	Rapports d'activités Rapports de mission

Produit 2.2 : <i>Les groupements de femmes et jeunes filles sont accompagnés pour être plus résilients et participent à la protection des ressources environnementales dans leurs zones</i>	Indicateur 2.2.1 : nombre de groupements de femmes et jeunes filles formés qui développent des AGR respectueuses de l'environnement ;	Rapports de formation Rapports d'évaluation	
	Niveau de référence : 0 Cible : 50		
Liste des activités relevant du produit : Activité 2.2.1 : Accompagner les groupements des femmes et jeunes filles dans l'étude de marché et le processus de mise en place et de gestion des Activités Génératrices de Revenus (AGR) résilientes détérioration du couvert végétal engendrés par l'exploitation des minières pour la réduction des conflits communautaires ;	Indicateur 2.2.2 : Nombre de groupement ayant développé des mécanismes opérationnels d'épargne et de crédit Niveau de référence : à déterminer Cible : 50	Rapports d'activités	
	Indicateur 2.2.3 : Niveau de référence : Cible :		
	Indicateur 2.3.2 Niveau de référence: Cible:		
Activité 2.2.2 : Accompagner le processus de mise en place et d'opérationnalisation des Groupements Villageois d'Epargne et de Crédit (GVEC) issus des AGR en faveur de l'engagement des femmes et jeunes filles dans	Indicateur 2.3.3 Niveau de référence : Cible:		

	la gestion des ressources naturelles et la prévention et gestion des conflits.			
Résultat 3 : Des initiatives communautaires liées à la gestion des ressources naturelles et inscrites dans les PDL/PAI révisés sont appuyées (Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant) (Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)		Indicateur 3 a : Taux d'augmentation de la part du budget allouée aux besoins des femmes et jeunes filles en lien avec la gestion des ressources naturelles dans les PAI 2024, 2025. Niveau de référence : à déterminer Cible : 25%	Rapports d'enquête, Rapports d'évaluation, Les documents PAI	
		Indicateur 3 b : Pourcentage des initiatives communautaires liées à la gestion des ressources naturelles planifiées et mises en œuvre au titre des PAI Niveau de référence : à déterminer Cible : 80%	Rapports d'enquête, Rapports d'évaluation, Les documents PAI	
		Indicateur 3 c : Niveau de référence : Cible :		
		Indicateur 3.1.1 : Nombre de PDL revus prenant en compte la dimension genre et la protection de les ressources naturelles Niveau de référence : 0 Cible : 15	Rapports d'enquête, Rapports de diagnostic participatif, Les documents PDL révisés	
		<i>Produit 3.1 : Les PDL/PAI des 15 communes rurales et urbaines cibles intègrent les actions de protection des ressources naturelles et disposent d'une stratégie de mobilisation et de sécurisation des recettes ;</i>		

Liste des activités relevant du produit : Activité 3.1.1 : Appuyer les acteurs locaux, y compris les groupements de femmes, pour la réalisation des diagnostics participatifs communautaires et la prise en compte des besoins des femmes et jeunes filles en lien avec la gestion des ressources naturelles dans les PDL/PAI des 15 communes rurales cibles du projet ; Activité 3.1.2 : Accompagner les initiatives des groupements de femmes et de jeunes filles inscrites dans les 15 PDL/PAI des zones d'interventions et en lien avec la gestion des ressources naturelles ; Activité 3.1.3 : Elaborer une stratégie de mobilisation et de sécurisation des recettes issues des revenus miniers et forestiers des 15 communes rurales et urbaines cibles du projet et appuyer sa mise en œuvre ;	Indicateur 3.1.2 : Existence d'une stratégie de mobilisation et de sécurisation des recettes issues de l'exploitation minière et forestière Niveau de référence : à déterminer Cible : 01	Rapports ateliers de validation, Document de stratégie	
	Indicateur 3.1.3 : Nombre d'initiatives communautaires liées à la gestion des ressources naturelles prises en compte et planifiées dans les PAI pour la mise en œuvre Niveau de référence : à déterminer Cible : 30 initiatives	Rapports d'activités, Documents PAI	

	Activité 3.1.4 : Appuyer les échanges d'expériences entre les groupements des femmes et des jeunes filles bénéficiaires sur l'engagement communautaires dans la gestion des ressources naturelles et la prévention et gestion des conflits.			
--	--	--	--	--



For MPTFO Use

Totals				
	Organisation recipiendaire 1 (budget en USD) UNDP	Organisation recipiendaire 2 (budget en USD) FAO	Organisation recipiendaire 3 (budget en USD) CARE INTERNATIONALE	Totals
1. Staff and other personnel	\$ 270,000.00	\$ 70,000.00	\$ 60,000.00	\$ 400,000.00
2. Supplies, Commodities, Materials	\$ 21,000.00	\$ -	\$ -	\$ 21,000.00
3. Equipment, Vehicles, and Furniture (including Depreciation)	\$ 49,000.00	\$ 30,000.00	\$ 30,000.00	\$ 109,000.00
4. Contractual services	\$ 185,000.00	\$ 89,000.00	\$ 135,000.00	\$ 409,000.00
5. Travel	\$ 65,000.00	\$ 35,000.00	\$ 30,000.00	\$ 130,000.00
6. Transfers and Grants to Counterparts	\$ 387,000.00	\$ 197,000.00	\$ 216,000.00	\$ 800,000.00
7. General Operating and other Costs	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Sub-Total	\$ 977,000.00	\$ 421,000.00	\$ 471,000.00	\$ 1,869,000.00
7% Indirect Costs	\$ 68,390.00	\$ 29,470.00	\$ 32,970.00	\$ 130,830.00
Total	\$ 1,045,390.00	\$ 450,470.00	\$ 503,970.00	\$ 1,999,830.00

Performance-Based Tranche Breakdown					
	Organisation recipiendaire 1 (budget en USD) UNDP	Organisation recipiendaire 2 (budget en USD) FAO	Organisation recipiendaire 3 (budget en USD) CARE INTERNATIONALE	TOTAL	Tranche %
First Tranche:	\$ 731,773.00	\$ 315,329.00	\$ 352,779.00	\$ 1,399,881.00	70%
Second Tranche:	\$ 313,617.00	\$ 135,141.00	\$ 151,191.00	\$ 599,949.00	30%
Third Tranche:	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	0%
TOTAL	\$ 1,045,390.00	\$ 450,470.00	\$ 503,970.00	\$ 1,999,830.00	